

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2013-10-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 1er jour du mois d'octobre 2013 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, François Parenteau, Denis Laroche, Roger Tessier & Jocelyn Verrier

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(13-10-179) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(13-10-180) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3^e jour du mois de septembre 2013 soit accepté tel que rédigé.

(13-10-181) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'octobre 2013 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT	
	Employés municipaux	Salaire septembre	7 331.16\$
	Ministère du Revenu	Remise DAS provinciales Juillet, août et sept. 2013	8 343.44\$
	Receveur Général du Canada	Remise DAS fédérales juillet, août et sept. 2013	3 596.87\$
6556	École Ste-Jeanne D'Arc	Aide financière/ comédie Intimidation= dommage	250.00\$
6557	Société Canadienne du Cancer	Aide financière 2013	100.00\$
6558	Hydro-Québec	Luminaires août 2013	416.93\$
6559	Fournier Yoan, Lapointe Diane	Remboursement de taxes en trop en 2013	403.31\$
6560	Bell Canada	Lignes téléphoniques mois de septembre 2013	376.57\$
6561	Les Éditions Juridiques FD	#303461 Mise à jour du Code Municipal	155.40\$

6562	Entreprise R.M. SENC	#2394 Fauchage août 2013	925.55\$
6563	Laboratoire Environex	#QC28960 Analyses d'eau mois d'août, recommandations du MDDEP	498.42\$
6564	Excavation André Provencher Enr.	#412550 Voyage de terre de finition	182.39\$
6565	Excavation Yergeau Enr.	#3527 Défaire digue de Castor & nettoyage fossé	268.74\$
6566	L'Industrielle Alliance	Assurance collective oct. 2013	564.72\$
6567	Jean-Pierre Carpentier Enr.	#243559 Nivellement des chemins	2 591.52\$
6568	Julie Yergeau	Frais de déplacements mois de septembre 2013	26.66\$
6569	Location Yergeau Inc.	#043856 Location scie à béton	178.94\$
6570	Marché Ste-Jeanne D'Arc	#232-244 Quincaillerie, biscuits et eau	50.51\$
6571	Marco Mini Mécanique	#45520 Débrousailleuse	923.53\$
6572	Mégaburo	#50-0888381 et 50-0888521 Papeterie	80.72\$
6573	Ministre des Finances	2 ^e versement Sûreté du Québec	32 830.00\$
6574	MRC de Drummond	#2013-00736 réfection mois d'octobre, #2013-01064 charges en inspection, #2013-01074 mutations, versement octobre	6 650.19\$
6575	Nettoyeur J.E. Therrien et fils Inc.	#55531 Nettoyage du tapis de la maternelle	87.96\$
6576	Réjean Gauthier, électricien	#36209 Réparation luminaires	157.40\$
6577	RGMR Bas St-François	Versement octobre 2013	3 914.00\$
6578	Rona	#283511-1, #283981-1, #28392-1 #284562-1, #285020-1, #285094-1 Quincaillerie	222.34\$
6579	Serrurier Déziel Inc.	#284503 Réparation serrure à l'école maternelle	167.86\$
6580	Coop St-André D'Acton	#FC00121329 Mélange de gazon, #FC00124984	621.10\$
6581	Telus	Frais de cellulaires sept. 2013	65.47\$
6582	Médias Transcontinental	#ED161740 Avis pour 3 ^e exercice, Rôle d'évaluation	166.05\$
6583	Visa Desjardins	Essence pour camion et tracteur à gazon	411.17\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 351

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 351.

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE « RÔLE TRIENNAL 2012-2013-2014, 3IÈME ANNÉE »

Le Conseil prend acte du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lefebvre qui sera en vigueur en 2014 pour son troisième exercice financier.

(13-10-182) TRAVAUX CHANGEMENT DE PONCEAU / ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un effondrement de la chaussée sur la route O'Brien au niveau d'un ponceau ;

CONSIDÉRANT que le ponceau doit être changé et que le cours d'eau doit être nettoyé ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux pour le changement de ponceau et le nettoyage du cours d'eau ;

Que le ponceau soit acheté de « Le Spécialiste du ponceau » au coût de trois mille trois cent cinquante-neuf dollars et seize cents (3 359.16\$) plus les taxes ;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fasse les travaux d'excavation concernant le remplacement du ponceau et le nettoyage de fossé ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 6 200.\$, pris dans les postes budgétaires (02-451-11-690), (03-310-03-000) et affectés dans les postes budgétaires (02-320-00-649) et (02-320-01-629) :

(02-320-01-629) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-451-11-690)

(02-320-00-649) 6 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-03-000)

Qu'une somme de dix mille dollars (10 000.\$) soit allouée pour ces travaux, pris dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-183) PONCEAU RUE LAPRADE COIN 9^E RANG

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 150, 9^e rang a contacté la municipalité le 3 septembre dernier concernant l'infiltration d'eau dans son sous-sol de maison en mentionnant que le fossé du chemin était bloqué et que c'est pour cette raison que l'eau avait monté dans son sous-sol ;

CONSIDÉRANT les pluies abondantes du 2 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal et le responsable des cours d'eau de la MRC de Drummond ont été constatés l'état du fossé et des ponceaux près de la propriété du 150, 9^e rang ;

CONSIDÉRANT que les ponceaux sur la rue Laprade au coin du 9^e rang doivent être changés ;

CONSIDÉRANT que les ponceaux d'entrée de cour et de fermeture au 150, 9^e rang doivent aussi être changés par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire Serge Beaulieu a été rencontré et a été mis au courant que si la municipalité procède aux travaux, le propriétaire est responsable du remplacement de ces ponceaux et du matériel manquant ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a demandé un délai pour les travaux et qu'à ce jour nous n'avons pas eu de retour du propriétaire ;

CONSIDÉRANT que du nettoyage de fossé est prévu dans ce secteur l'an prochain ;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que les travaux pour le changement du ponceau sur la rue Laprade se feront l'an prochain étant donné que M. Serge Beaulieu, propriétaire du 150, 9^e rang, ne semble pas prêt à remplacer ses ponceaux ;

Que le propriétaire devra fournir ses ponceaux au moment déterminé par l'inspecteur municipal en 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-184) CREUSAGE DE FOSSÉ / DOSSIER FRANÇOIS DÉNOMMÉE

CONSIDÉRANT la résolution (13-07-140) CREUSAGE DE FOSSÉ / ROUTE PLOYART adoptée le 8 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une nouvelle discussion du conseil concernant ces travaux suite à l'opposition du propriétaire ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de maintenir la décision prise par la résolution (13-07-140) ;

Que les travaux soient effectués avant le 1^{er} novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-185) ENTRETIEN DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE 10^E RANG ET LE 11^E RANG / OFFRE DE SERVICES HIVER 2013-2014

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Municipalité de Wickham pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le 10^e rang et le 11^e rang sur une distance de 700 mètres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham a fixé un montant forfaitaire de mille cent dollars (1 100.\$) pour l'hiver 2013-2014 relatif au déneigement de cette partie de la route Caya;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre d'accepter l'offre de service de la Municipalité de Wickham pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le 10^e rang et le 11^e rang;

Qu'un montant de mille cent dollars (1 100.\$) soit payé en deux versements égaux les 15 décembre 2013 et 1^{er} mars 2014;

Qu'une somme de mille cent dollars (1 100.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-330-00-443).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-186) SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que les travaux de rechargement dans le chemin du 11^e rang Ouest (partie), du 9^e rang (partie) et du 8^e rang (partie) sont terminés;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le 11^e rang Ouest (partie), le 9^e rang (partie) et le 8^e rang (partie) au montant de 8 280.96\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de 8 000.\$;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 11^e rang Ouest (partie), le 9^e rang (partie) et le 8^e rang (partie) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-187) FORMATION OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu des avis de non-conformité concernant la qualification de la personne qui prend les échantillons d'eau pour les analyses;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bertrand Proulx est inscrit à Emploi Québec depuis 2011 et qu'aucune formation n'a été disponible depuis;

CONSIDÉRANT que l'inscription à Emploi Québec est échuë;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que Monsieur Bertrand Proulx soit formé comme opérateur en eau potable étant donné qu'il doit prendre les échantillons d'eau pour les analyses;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise Monsieur Bertrand Proulx à suivre la formation comme opérateur en eau potable dès que cette formation sera disponible et accessible;

Que l'inscription de Monsieur Bertrand Proulx soit envoyée à Emploi Québec et que des frais de 109\$ soit acquitté à l'ordre du Ministre des Finances, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-454).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-188) DEMANDE À LA CPTAQ / MARISA REDA

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Madame Marisa Reda pour l'aliénation du lot 1067-3 du Canton de Durham est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le terrain est compris dans la zone agro-forestière (AF6) et dans l'îlot déstructuré (ID-LE02);

CONSIDÉRANT que la demande d'aliénation vise la vente de la propriété ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'appuyer la demande de Madame Marisa Reda concernant l'aliénation du lot 1067-3 du Canton de Durham;

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-189) DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Boisjoli a déposé une demande de modification aux règlements d'urbanisme afin de permettre la construction d'un bâtiment de ferme et la garde d'animaux;

CONSIDÉRANT que la propriété de Madame Nathalie Boisjoli est située dans la zone H7;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de refuser la demande de Madame Nathalie Boisjoli étant donné que sa propriété est située dans une zone habitation, que les terrains sont petits et à l'intérieur d'un îlot déstructuré;

Il est également résolu de demander à Madame Nathalie Boisjoli de se départir de ses animaux avant le 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-190) RÉPARATION PORTES HÔTEL DE VILLE & PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une entrée par effraction à l'Hôtel de Ville le 9 septembre dernier et que le thermos de la porte extérieure a été cassé et les pivots endommagés ainsi que la vitre de la porte intérieure a été picotée par les éclats de verre de la première porte;

CONSIDÉRANT la facture de Vitrierie Baril 2001 Inc. au montant de sept cent dix-huit dollars et deux cents (718.02\$) pour le remplacement du thermos;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire changer les pivots et le ferme porte de la porte extérieure ainsi que la vitre de la porte intérieure;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise le paiement de la facture à Vitrierie Baril 2001 Inc. au montant de 718.02\$;

Que le conseil autorise le remplacement des pivots et du ferme porte de la porte extérieure ainsi que la vitre de la porte intérieure et que Vitrierie Baril 2001 Inc. fournisse le matériel et la main d'œuvre pour ses travaux;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 1 695.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-04-000) et affecté dans le poste budgétaire (02-190-00-522) :

(02-190-00-522) 1 695.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-04-000)

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Roger Tessier, conseiller, se retire des délibérations et de la décision du prochain sujet.

(13-10-191) RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que la municipalité est en période électorale;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection et la secrétaire d'élection occupent d'autres fonctions dans le processus électoral;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux n'autorise pas le cumul de rémunérations;

CONSIDÉRANT que le conseil par résolution peut modifier la rémunération du personnel électoral;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la présidente d'élection et la secrétaire d'élection, s'il y a cumul de fonctions donnant droit à une rémunération, d'avoir le droit de recevoir le cumul de rémunérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-192) AUTORISATION DÉPENSES POUR REPAS / JOURNÉES D'ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT la journée de votes par anticipation le 27 octobre 2013 et la journée du scrutin le 3 novembre 2013;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser que les repas soient payés au personnel électoral la journée du vote par anticipation et la journée du scrutin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-193) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE HEURE DU CONTE

CONSIDÉRANT que les bénévoles de l'heure du conte demandent une contribution financière de 250.\$ à la municipalité pour l'achat d'articles de bricolage;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil de ne pas verser l'aide financière de 250.\$;

Que le conseil demande aux bénévoles de déposer la liste du matériel nécessaire pour l'activité de l'heure du conte au bureau municipal et d'autoriser la directrice générale à en faire la commande;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-670) et affecté dans le poste budgétaire (02-702-32-447) :

(02-702-32-447) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-30-670)

Qu'une somme de 250.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-702-32-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-10-194) TRANSFERT DE COMPTE

CONSIDÉRANT qu'un virement de crédit doit être effectué au poste déficitaire au budget;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise le virement de crédit au poste déficitaire au budget, soit le poste budgétaire suivant:

(02-355-01-521) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 1er octobre 2013 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Procès-verbal du 4 septembre 2013
- RGMR Bas St-François : procès-verbal du 23 septembre 2013
- SDED : Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond
- Société de l'assurance automobile du Québec : Services de désincarcération

(13-10-195) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:40 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière